

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 18
- pouvoirs : 3
- absents : 2
- prenant part à la délibération : 21

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 06 avril 2022 - **Date de l'affichage** : 15/04/2022

Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, DEVOT Sylvie, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Procuration(s) :

APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs, LONVIS Dominique à MARTIN Jean-Maurice, MEJEAN Pierre à VERGNET Anne

Absent(s) absent(s) :

MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane

M. Nicolas VOISIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2022_01 : Compte-rendu des décisions prises depuis la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 2021

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises, depuis la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet	Fournisseurs ou bénéficiaires	Montant	Durée
2021_12	27/12/2021	Lot 1 : Assurance responsabilité civile Lot 2 : Assurance Protection fonctionnelle Lot 3 : Assurance Protection Juridique Lot 4 : Assurance automobile Lot 5 : Assurance	Lot 1 : GROUPAMA Lots 2 et 3 : MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (Intermédiaire : ASSURANCES PILLIOT) Lot 4 : GREAT LAKES INSURANCE SE Allemagne (Intermédiaire : ASSURANCES	Lot 1 : 3190.43€ Lot 2 : 776.00€ Lot 3 : 1374.27€ Lot 4 : 3489.97€ Lot 5 : 4721.47€	

		des dommages aux biens	PILLIOT) Lot 5 : VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG Allemagne (Intermédiaire : ASSURANCES PILLIOT)		
2022_01	06/01/2022	Contrat Horizon Villages Cloud (logiciels métiers)	JVS MAIRISTEM	Horizon Villages Cloud Nouveau millésime : 10 689.00€ HT Parascol : 1 968.00€ HT Documind : 999.00€ HT	
2022_02	25/01/2022	Plan de financement – Création d’une crèche de 20 places – Demande de subvention	Préfecture, Département, Région, CAF	DETR 2022 : 23 % 196 640 € Région : 12 % 100000 € Département : 5 % 40 000 € CAF : 40 % 350000 € Mairie (autofinancement) 20 % 171 660 €	
2022_03	27/01/2022	Plan de financement – mise en accessibilité PMR du bâtiment abritant la mairie et l’école de la commune déléguée de St Christol – Demande de Subventions	Préfecture Conseil Départemental Région	DETR 2022 : 44% 108 009.61 € Région : 21% 50 000 € Département : 15% 36 643.75€ Mairie (autofinancement) 20% 48 168.34€	
2022_04	31/01/2022	Plan de financement – Rénovation hébergement « Accueil Pèlerins » – Demande de Subventions	Préfecture Région	DETR 2022 : 60% 8 883.60 € Région : 20% 2 961.20 € Mairie (autofinancement) 20% 2 961.20€	
2022_05	01/03/2022	Signature d’un contrat de cession « Le loup bleu »	SARL SAVEPROD (Comps)	750.00€ TTC + 1 repas	11 mars 2022

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le

ID : 034-200086296-20220413-DEL2022_01-DE

2022_06	03/03/2022	Signature d'une convention de prêt - collectif d'œuvres d'art « Les animaux totémiques de la CAHM)	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	A titre gracieux	Du 29 mars au 08 avril 2022
2022_07	03/03/2022	Signature d'une convention juridique	CABINET MB AVOCATS AARPI	4 000.00€ HT	Du 01 février 2022 au 31 janvier 2026

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.